

ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL
Création de 55 places d'appartements de coordination thérapeutique "Un chez soi d'abord"
Territoire de démocratie sanitaire de l'Oise
Grille de cotation des projets

critères		coefficient de pondération	cotation
Capacité à faire du promoteur	composition du groupement de coopération sociale ou médico-sociale / convention constitutive / organigramme	8	/4
	connaissance du territoire d'implantation / pertinence de la zone d'intervention	6	/4
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre et de la montée en charge du dispositif	6	/4
Qualité du projet ☐ ☐ ☐	composition de l'équipe pluridisciplinaire	8	/4
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire	6	/4
	adéquation du projet au cahier des charges (circuit d'orientation, admission, accompagnement des personnes et modalités de sortie)	8	/4
	formation (programme annualisé) et soutien aux personnels	4	/4
	localisation des locaux de l'équipe, localisation et typologie des logements en diffus	5	/4
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité	3	/4
Partenariat et ouverture ☐	nature et modalités opérationnelles des partenariats / capacité à travailler en réseau tant au niveau territorial que régional avec les acteurs de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale et de logement, en amont, en aval et au cours de la prise en charge, autres partenariats	8	/4
	identification des partenaires (liste) et degré de formalisation des différents partenariats	6	/4
Cohérence financière du projet	viabilité financière du projet / cohérence du budget de fonctionnement et du programme d'investissements	5	/4
Garantie des droits des usagers	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	4	/4
	prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance	4	/4
	modalités de pilotage de la démarche d'évaluation / élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation	4	/4
TOTAL			340